

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 150-2018
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2018.RRGR.467

Déposée le: 04.08.2018

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Benoit (Corgémont, UDC) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
Classification: –



L'Office des ponts et chaussées du Jura bernois et son inspection des routes font-ils preuve d'un excès de zèle et de difficultés à déterminer les priorités de réfections de routes ?

Durant la semaine du 30 juillet au 3 août 2018, la route cantonale n° 1325 Vauffelin-Romont, un nouveau revêtement bitumineux a été posé depuis la sortie est de Vauffelin jusqu'à l'entrée de la forêt de l'Oversat côté Romont !

Afin de permettre un travail de qualité irréprochable et de garantir la sécurité du trafic, une fermeture de la route à tout trafic a été promulguée.

L'information donnée et publiée ne concordait pas du tout à la réalité notamment pour le 1^{er} août, jour férié, lors duquel aucun travail n'a été exécuté et la route aurait pu être praticable !

Finalement, sans remettre en cause ce chantier dont la route est devenue un vrai boulevard, bien des usagers se posent la question de la nécessité et surtout de la priorité par rapport à d'autres tronçons de route en bien plus mauvais état ...

Le Conseil-exécutif est prié de donner des renseignements sur l'affaire suivante relative au canton :

1. Qui est responsable de la planification et du choix des chantiers à réfectionner ?

2. Comment se fait-il qu'environ 10 jours avant le chantier une entreprise de marquage de route a procédé au blanchiment des lignes de bordures de routes, marquages qui ont dû être effacés par fraisage juste avant la pose du revêtement bitumineux ?
3. Dans la publication dans la feuille officielle et sur divers panneaux en bord de route il était stipulé que la route serait fermée du 30 juillet à 6 h 00 au 1^{er} août à 6 h 00, et du jeudi 2 août à 6 h 00 au vendredi 3 août à 23 h 00. Pourquoi la route est-elle restée totalement fermée durant toute la journée du 1^{er} août ?
4. Pourquoi les transports publics n'ont-ils pas pu être assurés entre Romont et Vauffelin ?
5. Pourquoi la commune de Romont n'a-t-elle pas été informée de ces travaux ? Certains désagréments auraient ainsi pu être évités (par exemple la suppression de la tournée verte du vendredi ...).
6. L'état de la route cantonale traversant la localité de Romont jusqu'à l'entrée de la forêt côté Granges (SO) est dans un état déplorable, pourquoi alors n'avoir pas choisi de réaliser ce tronçon plutôt que celui qui a été refait et dont l'état était tout à fait satisfaisant ?

Destinataire

- Grand Conseil